



PRIME SYNDICALE

CP 120 - OUVRIERS

FGTB
Textile
Ensemble, on est plus forts

Fin décembre 2024, vous recevez

145 €

- ↳ L'attestation est envoyée à votre domicile dans le courant du mois de septembre. Remettez aussi rapidement que possible votre attestation à la **section FGTB** ou à **votre délégué FGTB** dans votre entreprise.
- ↳ A condition que votre attestation nous arrive à temps, votre prime vous sera payée **fin décembre** par le Fonds social et de garantie de l'industrie textile.
- ↳ **ATTENTION** : à partir de 2024, le paiement de l'allocation sociale supplémentaire (= le supplément en cas de chômage temporaire pour raisons économiques) sera désormais **trimestriel** et non plus annuel. Cela signifie que le supplément ne sera plus payé en même temps que la prime syndicale.



Plus d'informations ? Scannez le code QR.